

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**DEVELOPPEMENT DE SERVICES TOURISTIQUES  
ET DE LOISIRS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**

**CODE : 74 31 55 U32 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

# DEVELOPPEMENT DE SERVICES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier les politiques de développement touristique et des loisirs ;
- ◆ de cerner les e-services dans le domaine du tourisme ;
- ◆ d'analyser et de concevoir un projet de développement touristique et des loisirs.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En géographie touristique,*

- ◆ réaliser une étude de cas en
  - analysant le phénomène touristique notamment en différenciant les matières touristiques et la mise en tourisme ;
  - mettant en relation les caractéristiques géographiques et le développement d'un type de tourisme adapté.

*En aspects économiques et sociaux du tourisme et des loisirs,*

*à partir d'une situation décrivant une activité touristique ou de loisirs régionale ou locale et les particularités du marché,*

- ◆ analyser les ressources et l'offre ;
- ◆ évaluer l'adéquation de l'offre avec les publics visés ;
- ◆ élaborer des éléments d'un plan marketing intégrant les spécificités de la clientèle touristique et les particularités du marché, en justifiant ses choix ;

*à partir de cas concernant des pratiques touristiques,*

- ◆ identifier les déterminants sociaux et culturels de ces pratiques ;
- ◆ caractériser les mécanismes de diffusion culturelle de ces pratiques.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement suivantes :

- "Géographie touristique 1"- code 021431 U32D2
- "Aspects économiques et sociaux du tourisme et des loisirs" - code 743153U32D1

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*A partir de situations concrètes relatives au développement touristique et des loisirs, en utilisant des sources documentaires classiques et digitales, en respectant les règles et usages de la langue française, dans le respect des consignes données,*

- ◆ de caractériser des concepts fondamentaux des politiques de développement touristique et des loisirs, et d'e-services ;
- ◆ d'élaborer un projet de développement touristique thématique (e-services, hébergement, qualité, activités, attractivité...) pour un territoire donné ainsi que son subventionnement (fonds européens...) et son intégration dans le réseau professionnel.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le degré de pertinence des choix opérés,
- ◆ le niveau de précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le degré d'exhaustivité.

## 4. PROGRAMME

*A partir de situations concrètes relatives au développement touristique et des loisirs, en utilisant des sources documentaires classiques et digitales, en respectant les règles et usages de la langue française, dans le respect des consignes données,*

l'étudiant sera capable :

### 4.1. Politiques de développement touristique et des loisirs

- ◆ d'identifier les différentes politiques de développement touristique (marketing territorial, labels, gestion de programme de qualité...) et leurs conséquences ;
- ◆ d'appréhender la politique et les orientations stratégiques de la collectivité, de la région, du territoire en matière de développement touristique ;
- ◆ d'identifier les réseaux professionnels (réseautage) en rapport avec un territoire donné ;
- ◆ de préparer les éléments nécessaires à la prise de décision et à la définition des orientations stratégiques (diagnostic territorial, veille touristique) ;
- ◆ d'analyser un projet existant ;

## 4.2. E-services

- ◆ d'appréhender la notion de e-service dans le secteur du tourisme et des loisirs ;
- ◆ de cerner les principaux outils utilisés (smartphone, digital cities, sites internet, réseau wi-fi, ...) dans les différents secteurs (hôtelier, agence de voyages, acteurs institutionnels) ;
- ◆ d'analyser les impacts des e-services sur les travailleurs et les utilisateurs ;

## 4.3. Atelier de projet de développement touristique

- ◆ d'élaborer un projet de développement touristique thématique (e-services, hébergement, qualité, activités, attractivité...) pour un territoire donné ainsi que son subventionnement (fonds européens...) et son intégration dans le réseau professionnel.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de Périodes
Politiques de développement touristique et des loisirs	CT	B	24
E-services	CT	B	8
Atelier de projet de développement touristique	CT	S	16
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
Total des périodes			<b>60</b>